

Année de référence - mise en oeuvre du schéma : 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025		AN 1	MRC du Haut-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu	Sainte-Anne-de-Sabrevois	Venise-en-Québec	Saint-Sébastien	Clarenceville	Noyan	Sainte-Brigide-d'Iberville	Mont-Saint-Grégoire	Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville	Henryville	Saint-Alexandre	Napierville (hors MRC)	Saint-Blaise-sur-Richelieu	Lacolle	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Saint-Valentin	
Actions		AN prévu																		
OBJECTIF 1 - PRÉVENTION																				
Évaluation et analyse des incidents																				
1	Appliquer et, au besoin, modifier le <i>programme d'évaluation et d'analyse des incidents</i> qui s'inspire du <i>Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes</i> .	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	50	50	50	100	90	0	0	75	75	75	
Règlementation municipale																				
2	Appliquer et, au besoin, modifier les diverses dispositions de la réglementation municipale en s'inspirant du <i>Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes</i>	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	50	50	50	100	100	100	100	75	75	75	
Installation et vérification des avertisseurs de fumée et des détecteurs de monoxyde de carbone																				
3	Appliquer et, au besoin, modifier le <i>programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée et des avertisseurs de monoxyde de carbone</i> , lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas sept ans pour les visites qui s'inspire du <i>Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes</i> .	En continu	N/A	100	100	100	100	28	75	50	50	50	100	100	0	0	60	55	N/A	
Inspection des risques plus élevés																				
4	Appliquer et, au besoin, modifier le <i>programme d'inspection périodique des risques plus élevés</i> , lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas cinq ans pour les inspections qui s'inspire du <i>Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes</i> .	En continu	N/A	68	100	100	100	104	100	50	50	50	100	100	0	0	75	75	85	
Sensibilisation du public																				
5	Appliquer et, au besoin, modifier le <i>programme d'activités de sensibilisation du public</i> qui s'inspire du <i>Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes</i> .	En continu	N/A	100	100	100	100	80	80	50	50	50	100	100	50	50	75	75	75	
OBJECTIF 2 – INTERVENTION – RISQUES FAIBLES																				
Acheminement des ressources																				
6	Maintenir les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixée après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
7	Adapter les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixée après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et les transmettre au centre secondaire d'appels d'urgence - incendie.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	100	100	100	100	100	100	100	100	

Année de référence - mise en oeuvre du schéma : 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025		AN 1	MRC du Haut-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu	Sainte-Anne-de-Sabrevois	Venise-en-Québec	Saint-Sébastien	Clarenceville	Noyan	Sainte-Brigide-d'Iberville	Mont-Saint-Grégoire	Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville	Henryville	Saint-Alexandre	Napierville (hors MRC)	Saint-Blaise-sur-Richelieu	Lacolle	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Saint-Valentin
Actions		AN prévu																	
Approvisionnement en eau																			
8	Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie .	En continu	N/A	100	100	100	100	100	N/A	50	N/A	50	100	0	N/A	N/A	75	N/A	N/A
9	Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes.	En continu	N/A	100	100	N/A	100	100	100	N/A	N/A	N/A	100	100	50	50	N/A	75	75
Véhicules																			
10	Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant des normes en vigueur et du Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie .	En continu	N/A	100	100	83	100	100	100	N/A	N/A	50	100	100	60	60	75	75	N/A
Équipements et accessoires d'intervention et de protection																			
11	Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention , incluant un programme spécifique pour l'inspection, l'entretien et le remplacement des vêtements de protection individuelle (casque, cagoule, manteau, pantalons, gants et bottes), selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables, du Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie produit par le MSP et du Guide des bonnes pratiques - L'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie produit par la CNESST.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	50	100	100	60	60	75	75	N/A
Systèmes de communications																			
12	Continuer à améliorer et, au besoin, à uniformiser les appareils de communication mis à la disposition des services de sécurité incendie et les fréquences utilisées.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	100	100	100	100	100	100	100	N/A
Formation, entraînement et santé et sécurité au travail																			
13	Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers du Québec et de la norme NFPA 1500.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	50	100	100	100	100	75	75	N/A
13.1	Maintenir et renouveler, au besoin, l'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) afin d'être reconnu gestionnaire de la formation pour le territoire de la MRC.	En continu	100	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
14	Appliquer et, au besoin, modifier le programme municipal de santé et de sécurité du travail .	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	50	100	100	75	75	25	25	N/A
OBJECTIF 3 – INTERVENTION – RISQUES PLUS ÉLEVÉS																			
Acheminement des ressources																			
15	Maintenir les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	100	100	100	100	100	100	100	100
16	Adapter les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et les transmettre au centre secondaire d'appels d'urgence - incendie.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	100	100	100	100	100	100	100	100

Année de référence - mise en oeuvre du schéma : 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025		AN 1	MRC du Haut-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu	Sainte-Anne-de-Sabrevois	Venise-en-Québec	Saint-Sébastien	Clarenceville	Noyan	Sainte-Brigide-d'Iberville	Mont-Saint-Grégoire	Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville	Henryville	Saint-Alexandre	Napierville (hors MRC)	Saint-Blaise-sur-Richelieu	Lacolle	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Saint-Valentin
Actions		AN prévu																	
Plans d'intervention																			
17	Appliquer, et au besoin, modifier le programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention pour les risques plus élevés.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	50	100	100	N/A	N/A	75	75	85
OBJECTIF 4 – MESURES D'AUTOPROTECTION																			
18	Appliquer et, au besoin, modifier le programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l'intervention , c'est-à-dire un temps de réponse supérieur à 15 minutes.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	50	100	100	0	0	50	50	50
19	Promouvoir la mise en place de mesures d'autoprotection telles que les brigades industrielles, l'utilisation d'extincteurs portatifs, l'installation de systèmes fixes, les mécanismes de détection rapide, etc.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
20	Porter attention, dans la planification d'urbanisme, à la localisation des risques d'incendie afin de favoriser une intervention efficace.	En continu	N/A	100	0	100	100	25	25	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
OBJECTIF 5 – AUTRES RISQUES DE SINISTRES																			
21	Mettre en place et maintenir le ou les autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	100	100	100	100	100	100	100	100
22	Rédiger, appliquer et, au besoin, modifier le ou les programmes de formation et d'entraînement spécifiques aux autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques .	En continu	N/A	100	100	100	100	60	60	N/A	N/A	50	100	100	80	80	75	75	N/A
23	Rédiger, appliquer et, au besoin, modifier le ou les programmes d'entretien et de remplacement des équipements spécifiques aux autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	50	100	100	0	0	75	75	N/A
24	Adopter et maintenir les ententes intermunicipales requises afin que le déploiement de ou des équipes d'intervention spécialisées revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
25	Élaborer, maintenir à jour et transmettre au centre d'urgence 9-1-1, au centre secondaire d'appels d'urgence - incendie ainsi qu'à toutes les organisations concernées un protocole d'intervention spécifique revêtant un caractère optimal pour chacun des autres services de secours prévus au schéma de couvertures de risques.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	100	100	100	100	100	100	100	N/A
OBJECTIF 6 – UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES																			
26	Planifier la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire en visant un temps de réponse de 15 minutes ou moins (10 minutes ou moins pour les municipalités de plus de 50 000 habitants) ou, à défaut, en utilisant les ressources aptes à intervenir le plus rapidement et en faisant abstraction des limites des municipalités locales.	En continu	100	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	100	100	100	100	100	100	100	100
27	Mettre à jour les risques présents sur le territoire et apporter les modifications aux déploiements des ressources, le cas échéant.	En continu	N/A	80	80	100	100	100	100	N/A	N/A	100	100	100	50	50	100	100	100

Année de référence - mise en oeuvre du schéma : 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025		AN 1	MRC du Haut-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu	Sainte-Anne-de-Sabrevois	Venise-en-Québec	Saint-Sébastien	Clarenceville	Noyan	Sainte-Brigide-d'Iberville	Mont-Saint-Grégoire	Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville	Henryville	Saint-Alexandre	Napierville (hors MRC)	Saint-Blaise-sur-Richelieu	Lacolle	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Saint-Valentin
Actions		AN prévu																	
OBJECTIF 7 – RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL																			
28	Continuer d’assurer la coordination du schéma et le suivi de sa mise en œuvre.	En continu	100	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
29	Produire et transmettre le rapport d’activité annuellement à l’autorité régionale ainsi que toute information demandée, et ce, dans le délai déterminé par cette dernière.	En continu	N/A	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
30	Compiler les données des municipalités et des régies afin de réaliser le rapport d’activités consolidé et le transmettre au MSP selon les échéanciers prévus à l’article 35 de la LSI.	En continu	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
31	Maintenir le comité ou les comités en sécurité incendie.	En continu	100	100	100	100	100	100	100	N/A	N/A	100	100	100	100	100	100	100	100
OBJECTIF 8 – AUTRES STRUCTURES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC																			
32	Maintenir un comité régional de concertation et tenir des rencontres, lorsque requises.	En continu	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100